

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 octobre 2012**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 13**

**Suffrages exprimés : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

L'an deux mil douze

le 02 octobre

le Conseil Municipal de la commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR

dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2012

**PRESENTS** : VICTOR Guy, ROGER Jean-Claude, LAFOSSE Jean-Marie, BERDINELLE André, COLLIE Patrice, SIMON Marie-France, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, COURTY Jacques, LACOMBE Jean-Claude.

**ABSENTS - EXCUSES** : GALLI Marie Laure, DUMAS Jean Paul.

**Secrétaire de séance** : Patrice COLLIE

**ORDRE DU JOUR**

- Examen du projet de contrat de maîtrise d'œuvre « Restauration des toitures et des façades de l'église de Saint-Just » établi par Stéphane THOUIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques.
- Travaux Eglise Saint-Just-Demande de subvention auprès de la DRAC.
- Travaux Eglise Saint-Just-Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine.
- Travaux Eglise Saint-Just-Demande de subvention auprès du Département.
- Demande de déplacement du chemin rural au lieu-dit « Nadalie ».
- Désignation délégués au Syndicat Départemental EAU 47.
- Décision modificative n°1 – Budget annexe multiservice.
- Décision modificative n°3 – Budget commune.
- Questions diverses.

**41/2012 Autorisation à Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre du projet de restauration de l'Eglise de Saint –Just**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de restauration des toitures et des façades de l'Eglise Saint-Just a fait l'objet d'une étude diagnostic, réalisée par Monsieur Stéphane THOUIN, Architecte en chef des monuments historiques, présentée lors de la dernière séance du conseil municipal.

Considérant que ce bâtiment nécessite des travaux de restauration et que pour leur réalisation,

il y a lieu de désigner un maître d'œuvre,

Considérant la proposition d'honoraires transmise à la commune par Monsieur Stéphane THOUIN, qui s'élève à quatorze mille neuf cents euros HT (14900,00€),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Conclut et attribue le contrat de maîtrise d'œuvre à Monsieur Stéphane THOUIN pour la restauration des toitures et des façades de l'Eglise Saint-Just.
- et Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

#### **42/2012 Demande de Subvention – ETAT**

##### **Restauration des toitures et de façades de l'église de Saint-Just –Monument historique inscrit**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'étude diagnostic réalisée en juin 2012, par Monsieur Stéphane THOUIN, Architecte en chef des monuments historiques, relative à la restauration des toitures et façades de l'Eglise de Saint-Just.

Monsieur le Maire propose :

- D'effectuer ces travaux de restauration et de mise en sécurité de l'édifice et présente à cet effet le devis descriptif et estimatif en date du 07/09/2012 (en remplacement du devis de l'étude diagnostic en juin 2012) qui s'élève à deux cent dix-sept mille euros (217 000,00€) HT, dont quatorze mille neuf cents euros (14 900,00€) d'honoraires de maîtrise d'œuvre.
- Et de solliciter l'aide financière de l'Etat.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- De solliciter l'aide de l'Etat pour les travaux décrits ci-dessus, d'un montant de 217 000,00€ HT, au titre des travaux sur Monument Historique Inscrit,
- D'entreprendre les travaux dès l'accord des subventions,
- D'approuver le plan de financement suivant :

*ETAT	15%	soit 32550.00€
*PART COMMUNE y compris TVA		soit 227450.00€
- Et d'inscrire au Budget primitif 2013 les crédits nécessaires.

#### **43/2012 Demande de Subvention – Conseil Régional**

##### **Restauration des toitures et de façades de l'église de Saint-Just –Monument historique inscrit**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'étude diagnostic réalisée en juin 2012, par Monsieur Stéphane THOUIN, Architecte en chef des monuments historiques, relative à la restauration des toitures et façades de l'Eglise de Saint-Just.

Monsieur le Maire propose :

- D'effectuer ces travaux de restauration et de mise en sécurité de l'édifice et présente à cet effet le devis descriptif et estimatif en date du 07/09/2012 (qui remplace et annule le devis de l'étude de juin 2012) qui s'élève à deux cent dix-sept mille euros (217 000,00€) HT, dont quatorze mille neuf cents euros (14 900,00€) d'honoraires de maîtrise d'œuvre.
- Et de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- De solliciter l'aide de l'Etat pour les travaux décrits ci-dessus, d'un montant de 217 000,00€ HT, au titre des travaux sur Monument Historique Inscrit,
- De solliciter l'aide du Conseil Général,
- De solliciter l'aide du Conseil Régional,
- D'entreprendre les travaux dès l'accord des subventions,
- D'envisager le plan de financement suivant :
 

*ETAT	15%	32550,00€
*CONSEIL GENERAL	30% (plafond 140000,00€)	42000,00€
*CONSEIL REGIONAL	30% (plafond 150000,00€)	45000,00€
*AUTOFINANCEMENT		97450,00€
+ TVA		42532,00€
- Et d'inscrire au Budget primitif 2013 les crédits nécessaires.

#### **44/2012 Demande de Subvention – Conseil Général**

##### **Restauration des toitures et de façades de l'église de Saint-Just – Monument historique inscrit**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'étude diagnostic réalisée en juin 2012, par Monsieur Stéphane THOUIN, Architecte en chef des monuments historiques, relative à la restauration des toitures et façades de l'Eglise de Saint-Just.

Monsieur le Maire propose :

- D'effectuer ces travaux de restauration et de mise en sécurité de l'édifice et présente à cet effet le devis descriptif et estimatif en date du 07/09/2012 (qui remplace et annule le devis de l'étude de juin 2012) qui s'élève à deux cent dix-sept mille euros (217 000,00€) HT, dont quatorze mille neuf cents euros (14 900,00€) d'honoraires de maîtrise d'œuvre.
- Et de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- De solliciter l'aide de l'Etat pour les travaux décrits ci-dessus, d'un montant de 217 000,00€ HT, au titre des travaux sur Monument Historique Inscrit,
- De solliciter l'aide du Conseil Général,
- De solliciter l'aide du Conseil Régional,
- D'entreprendre les travaux dès l'accord des subventions,

- D'envisager le plan de financement suivant :
 

*ETAT	15%	32550,00€
*CONSEIL GENERAL	30% (plafond 140000,00€)	42000,00€
*CONSEIL REGIONAL	30% (plafond 150000,00€)	45000,00€
*AUTOFINANCEMENT		97450,00€
+ TVA		42532,00€
- Et d'inscrire au Budget primitif 2013 les crédits nécessaires.

#### 45/2012 Désignation des délégués au Syndicat Département EAU 47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 5211-6 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2011322-0009 portant modification des Statuts de la Fédération Départementale d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot et Garonne et modifiant sa dénomination,

Vu les Statuts du Syndicat Département EAU 47 et notamment l'article 4.1. relatif à l'administration du Comité et précisant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant que la commune a transféré la ou les compétences optionnelles eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Départemental EAU 47,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

ONT OBTENU :

Monsieur André BERDINELLE = 13 VOIX

Monsieur Jean-Claude ROGER = 13 VOIX

DESIGNE :

**Délégué titulaire : André BERDINELLE**

**Délégué suppléant : Jean-Claude ROGER**

#### 46/2012 – Budget commune 2012 - Décision modificative n° 3

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
6554 – Contributions aux organismes de regroupement (SDEE 47 – forfait éclairage public)	254,00		
022 – Dépenses imprévues	-254.00		
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes</b>	

**47/2012 – Budget Multiservice 2012 - Décision modificative n° 1****FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article	Montant	Article	Montant
6066 - Carburants	150000,00	7018 : Autres	150000,00
<b>Total dépenses</b>	<b>150000,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>150000,00</b>

-Demande de déplacement du chemin rural au lieu-dit « Nadalie ».

Monsieur DERRIEN Maurice souhaite le déplacement du chemin rural au lieu-dit « Nadalie », ce qui permettrait de mettre en conformité le cadastre avec la situation sur le terrain. Monsieur LAGARDE Jean-Claude est concerné par cette régularisation car une partie du chemin à déplacer se trouve sur sa propriété.

N'ayant pas réussi à joindre Monsieur LAGARDE à ce jour, cette demande est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**La présente séance comprend les délibérations n° 41/2012 au n°47/2012.**

Questions diverses :

Le conseil municipal a choisi d'installer le défibrillateur à la Salle des Fêtes (à l'extérieur).

La formation pour l'utilisation du défibrillateur aura lieu le mercredi 24 octobre 2012 à 15 heures à la Salle des fêtes.

Le Maire,

**VICTOR Guy.**

